

"Les experts de Messine ont déposé leur rapport" dans L'écho de l'industrie (12 mai 1956)

Légende: Le 12 mai 1956, L'écho de l'industrie, organe de la Fédération des industriels luxembourgeois (Fedil), décrit les enjeux du rapport Spaak pour le Luxembourg et pose la question de l'avenir de l'intégration économique européenne.

Source: L'écho de l'industrie. 12.05.1956, n° 19; 34e année. Luxembourg: Fédération des industriels luxembourgeois. "Les experts de Messine ont déposé leur rapport", p. 1; 3.

Copyright: (c) FEDIL

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_experts_de_messine_ont_depose_leur_rapport_dans_l_echo_de_l_industrie_12_mai_1956-fr-fe3de7a5-a67d-4135-a6da-53824f156ed2.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Les experts de Messine ont déposé leur rapport

Sur la voie du regroupement des forces économiques en Europe un important pas a été fait ces derniers jours.

En effet, le rapport final, aux Ministres des Affaires Etrangères, du comité intergouvernemental qui avait été institué par la Conférence de Messine a été adopté au cours de la réunion des chefs de délégation qui a eu lieu à Bruxelles du 18 au 20 avril. La délégation luxembourgeoise avait été conduite par M. Lambert Schaus, ambassadeur du Luxembourg, à Bruxelles.

Le rapport se compose de deux parties: un tome I qui, en dehors d'un avant-propos, traité du marché commun, et un tome II, qui concerne «Euratom» et «les secteurs d'action d'urgence».

D'importants travaux préparatoires pour la création d'un marché commun européen, pour l'institution d'une organisation pour le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ainsi qu'en ce qui concerne certains secteurs fondamentaux assurant au continent européen des bases communes de développement (énergie, transports aériens, télécommunications) se trouvent ainsi accomplis.

*

Le communiqué officiel annonçant l'adoption du rapport d'ensemble a précisé qu'«au stade actuel, ce rapport ne lie pas les gouvernements eux-mêmes. Il a été rédigé sous la seule responsabilité des chefs de délégation réunis sous la direction du coordinateur politique désigné par les gouvernements.»

Le communiqué n'aurait-il pas rappelé que le rapport du comité intergouvernemental des six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ne comporte encore aucun engagement pour aucun pays, d'autres n'auraient pas manqué de le faire, cela pour se mettre à l'abri de critiques possibles venant de milieux qui ne sont pas nécessairement d'accord avec les recommandations et solutions élaborées. En fait, malgré le rappel, par le communiqué officiel, de la seule responsabilité des experts, un porte-parole des Affaires Etrangères à Bonn a estimé nécessaire de souligner de son côté que ceux-ci n'ont pas été munis de pleins pouvoirs de la part de leurs gouvernements et ont exprimé leurs propres idées.

Bien sûr, les experts, tout gouvernementaux qu'ils aient été, ne pouvaient pas, au stade donné des travaux, lier ceux qu'ils représentaient. On peut tout de même penser que, d'une part, les membres du comité intergouvernemental sont restés en contact permanent avec leurs gouvernements et que le rapport qui vient d'être rendu public reflète ainsi, pour une large part, les vues de ces gouvernements, et que, d'autre part, venant de la part d'hommes dont la compétence ne saurait être mise en doute, le rapport a un poids correspondant.

Cela ne veut naturellement pas dire que, ce document rédigé et déposé, l'intégration économique de l'Europe aille maintenant sur des roulettes. Il y a des précédents dangereux. Faut-il rappeler celui de la défunte C.E.D.?

Les Ministres des Affaires Etrangères des six pays se réuniront vers la fin du mois pour prendre position à l'égard du rapport des experts. S'il est adopté, le rapport servira de base de négociation à une conférence des gouvernements qui sera convoquée ensuite.

*

Il serait hasardeux d'émettre une conjecture.

Que sortira-t-il de la prochaine réunion des Ministres des Affaires Etrangères?

Les gouvernements se mettront-ils ultérieurement d'accord sur un traité dont ils proposeraient la ratification aux Parlements nationaux?

Comment ceux-ci réagiront-ils?

La route conduisant à une Europe économiquement unifiée, à ce grand marché dont tout le monde se promet un renouvellement économique et aussi politique de la vieille Europe, est pavée de bonnes intentions. Mais les seules intentions ne suffisent pas. Il faut des actes. Verrons-nous ceux-ci s'accomplir encore au cours de l'année, ainsi que M. Paul-Henri Spaak, le «coordinateur politique» du comité de Messine, en a exprimé, à plus d'une reprise, l'espoir et même la nécessité?

*

Quoi qu'il en soit, notre pays aura à s'occuper de très près, pendant les mois qui viennent, du rapport de Bruxelles et des solutions qui s'y trouvent retenues pour d'établissement d'un marché commun, qui s'étendrait à tous les produits qui sont restés en dehors de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Notre gouvernement n'ignore pas l'importance de ce qui est en jeu. Il lui sera demandé des décisions très graves, qui engageront l'avenir économique du pays.

Pouvons-nous ne pas nous associer aux efforts qui sont entrepris pour créer le marché commun?

Quel serait le sort qui serait fait à notre industrie petite et moyenne, à notre agriculture, dans une Europe qui, sans nous, ne connaîtrait plus ni droits de douane, ni contingentement, ni restrictions de change, qui, sans nous, jouerait le jeu de la libre circulation des marchandises, des hommes, des capitaux, qui, sans nous, se regrouperait, se transformerait, se moderniserait, éliminerait ses points faibles, reprendrait de nouvelles forces, procéderait à une nouvelle division du travail entre les pays, marcherait carrément sur la voie du progrès et de l'avenir?

Et si nous sommes convaincus que, le voudrait-il, notre pays ne peut se tenir à l'écart du marché commun, quels sont, alors, les problèmes auxquels nous avons à faire face?

Pouvons-nous laisser venir l'Europe de demain sans nous préparer à y entrer avec un maximum de chances et un minimum de sacrifices, pour le cas où il ne pourrait nous être épargnés certains renoncements?

Le Conseil de l'Economie Nationale s'est réuni cette semaine pour prendre connaissance du rapport sur le marché commun et procéder à un premier échange de vues au sujet de l'étude à faire de ce document.

Monsieur le Ministre des Transports et de l'Electricité a institué un Conseil National de l'Energie Nucléaire (CNEN), qui est chargé d'étudier les aspects économiques, juridiques, financiers et techniques de l'utilisation de l'énergie nucléaire, notamment de ses applications industrielles, et de participer aux études et travaux d'organismes similaires étrangers, internationaux ou supranationaux.

Des secteurs essentiels de l'économie luxembourgeoise, dont l'industrie, ont des membres au sein du CNEN. Il faut savoir gré à Monsieur le Ministre d'avoir ainsi associé, dès le début, les milieux économiques à l'étude des problèmes de très grande portée que pose la découverte de cette nouvelle forme d'énergie qui, sans nul doute, a marqué le point de départ d'une autre révolution industrielle.

L'Europe a, à ce sujet, sur les deux grands blocs économiques et politiques que sont les U.S.A. et l'U.R.S.S. déjà un retard qui pourrait avoir pour elle des conséquences extrêmement graves si elle ne cherchait pas, de toutes ses forces, à tirer à son tour profit des possibilités immenses qu'offre l'énergie nucléaire. L'institution d'un Conseil National de l'Energie Nucléaire montre que le gouvernement se rend compte du rôle que cette source d'énergie pourrait jouer dans l'économie de notre pays dans un avenir plus ou moins proche.

*

Il importe que les milieux économiques luxembourgeois connaissent au moins l'essentiel des voies qui sont indiquées par le comité intergouvernemental pour la réalisation, pas à pas, du marché commun européen.

Nous nous proposons donc d'en donner, dans nos colonnes, un aperçu. Dans l'avant-propos du rapport il est dit que les réponses aux questions qui se trouvaient posées «constituent un ensemble cohérent où les solutions données aux différents problèmes se répondent l'une à l'autre et se facilitent l'une l'autre. Elles constituent un plan concret d'action en vue de réalisations qui sont immenses, qui prendront du temps, mais qui peuvent commencer tout de suite. Les chefs de délégation sont unanimes à recommander aux gouvernements de le prendre pour base dans la négociation des traités.»